

CAP de mutation B.A.C du 12 juillet 2012

La direction recalée.

Extrait de la déclaration liminaire des élu(e)s CGT : *Concernant cette CAP proprement dite, elle est bien évidemment marquée par des nouveautés compte tenu de l'évolution progressive vers l'unification des règles de gestion.*

La principale nouveauté pour les agents de la gestion publique concerne les règles d'affectation des promu(e)s de C en B. Comme nous vous l'avons indiqué lors de l'audience du 4 juillet, la CGT est favorable à l'application du principe de mouvement à l'échelle du département durant la période transitoire qui devrait s'achever en 2013.

Vous avez finalement opté pour le maintien à résidence des promu(e)s en 2012 afin de permettre une évolution progressive vers les nouvelles règles. La CGT comprend cette position. Compte tenu des pratiques qui avaient été entérinées par la Direction depuis des années, une rupture radicale dès cette année était, à l'évidence, source d'incompréhension au niveau des agents concernés.

L'information de la Direction pour l'année 2013 devra cependant particulièrement insister sur l'application de la mobilité au niveau du département.

De même, compte tenu du maintien de la règle de l'ancienneté de la demande pour les agents C et B gestion publique qui n'avaient pas obtenus satisfaction, la CGT veillera à ce que les droits acquis par les agents concernés puissent trouver une réponse positive dans les meilleurs délais.

Nous déplorons par ailleurs que les critères d'appréciation de l'ancienneté administrative ne soient pas unifiés entre les deux filières (grade, échelon date de prise de rang pour la filière fiscale. Années de services civils effectifs pour la filière gestion publique).

S'agissant de la filière fiscale, le mouvement est marqué pour les inspecteurs par la scission de la mission/structure GESCO et par la multiplication des affectations ALD pour la catégorie B.

Nous condamnons cette tendance nationale qui n'a d'autre objet que de donner une latitude aux directions au détriment des droits des agents.

Concernant le projet de mouvement inspecteur, et à défaut d'évolutions lors de la CAP, la CGT constate que le critère du profil continue à primer celui de l'ancienneté administrative au niveau de la gestion publique, le projet de mouvement filière fiscale nécessitant, quant à lui, que des explications soient apportées sur les postes budgétaires implantés dans certains services comme la BDV.

Enfin nous réitérons la remarque que nous avons déjà formulé lors du CTL du 12 janvier 2012 : il n'est pas acceptable que la Direction représente à elle seule une structure juridique de 95 agents, soit 24 % du total des effectifs départementaux.

Ceci constitue pour nous une aberration et ne permet aucune transparence pour les élu(e)s et bien évidemment les agents, car il devient pratiquement impossible de cerner les besoins et vacances d'emplois des services de direction. Cette transparence indispensable est à nouveau sacrifiée sur l'autel de la flexibilité que les directions n'ont de cesse de réclamer.

Nous profitons également de cette occasion pour vous remettre la pétition relative à l'application du jour de carence dans la Fonction Publique. Elle est signée à l'heure actuelle par 255 agents du département qui dénoncent le caractère profondément injuste de cette mesure marquée par le sceau de la politique anti-fonctionnaire du gouvernement Fillon.

① MOUVEMENT LOCAL DE CATEGORIE C :

FF ► Filière fiscale :

NOM	PRENOM	AFFECTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2012
DORIAT	PHILIPPE	SIP TARBES
FAURE	MARIE-MADELEINE	CH 1ER BUREAU
Agents à la disposition du Directeur		
LABÉ	ODILE	SIP-SIE LANNEMEZAN

FGP ► Filière gestion publique :

NOM	PRENOM	AFFECTATION LOCALE AU 1ER SEPTEMBRE 2012
BOURBON	RACHEL	TARBES MUNICIPALE
COTCHE	JEAN-JACQUES	SIP DE LOURDES
GUINLE	LAURE	BAGNERES-DE-BIGORRE
PARET-LASSAUCE	MARIE-JOSÉ	TRIE-SUR-BAÏSE
Agents affectés à la Direction		
CASTETS	PASCALE	PPR-RH
LAMADON	EMMANUELLE	COMPTABILITE-DEP-PRODUITS DIVERS

Au niveau de la gestion publique, compte tenu du principe d'affectation à résidence des agents C promus en catégorie B par voie de concours ou de liste d'aptitude , un mouvement C supplémentaire a été possible par rapport au projet initial, ce qui réduit à 1 les demandes prioritaires en stock au titre de l'ancienneté de la demande.

Au niveau de la filière fiscale , **5 agents en ALD n'ont pas obtenu de postes fixes.**

Le vote sur le mouvement étant un vote global non différencié par filières , la CGT a décidé de s'abstenir au regard de l'absence de réponses apportées par la Direction aux demandes formulées par les agents en ALD au niveau de la filière fiscale.

② MOUVEMENT LOCAL DE CATEGORIE B :

FF ► Filière fiscale :

NOM	PRENOM	AFFECTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2012
BOUIS	CATHERINE	SIP TARBES
CHARBONNIER	EMMANUEL	ICE
DUCATEL	NATHALIE	SIP-SIE LANNEMEZAN
MARIANI	HELENE	SIE TARBES
RIGAUD	SOLENE	CH 1ER BUREAU
TARBES	SANDRINE	SIP TARBES
VICENTE	JEAN-MICHEL	SIE TARBES
ZULJAN	ANNICK	SIP TARBES
Agents affectés en Direction		
VILLEDIEU	PHILIPPE	POLE FISCAL

Le mouvement présenté n'a pas permis de combler des emplois vacants à Lourdes et Lannemezan.

FGP ► Filière gestion publique :

La principale nouveauté pour les agents de la gestion publique concernait les règles d'affectation des promu(e)s de C en B. La direction a opté pour le maintien à résidence des promu(e)s en 2012 afin de permettre une évolution progressive vers les nouvelles règles de gestion. **En 2013, et avant unification des règles de gestion en 2014 (affectation nationale), la règle de la mobilité s'appliquera aux promu(e)s à l'échelle du département.**

NOM	PRENOM	AFFECTATION AU 1.09.2012
BRUZAUD	MARIE-NOELLE	TRIE-SUR-BAÏSE
CAZARD	DAVID	TARBES MUNICIPALE
DAVANT	JOSIANE	TOURNAY
DELIEUX	AGNES	TARBES MUNICIPALE
FURST	ANNIE	RABASTENS
LAGRUE	JEAN	EDAR
Agents affectés en Direction		
SOUBRIE	ERIC	Service CEPL
MINGUEZ	DOMINIQUE	France Domaine
FAUCHERAND	MARIE-LUCE	SFDL
GAUBERT	CLAUDINE	Service CEPL

La CGT s'est abstenue compte tenu du fait que des emplois vacants n'étaient pas pourvus.

③ Mouvement local de catégorie A : le bon vouloir s'invite à la table des principes réglementaires par la volonté d'un Directeur sur le départ.

FF ► Filière fiscale :

NOM	PRENOM	AFFECTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2012
CABANAL-DUVILLARD	BRUCE	BDV
CAZENAVE-PIARROT	LYSIA	BDV
LATORRE	RAYMOND	SIE TARBES
MAZOUA	MARIE-France	ICE
Agents affectés en direction.		
VIGNEAU	BRIGITTE	POLE GESTION FISCALE
LABOURIE	JACQUELINE	DIRECTION

Avant d'émettre un avis sur le projet global présenté par la Direction, la CGT a souhaité faire le point sur les effectifs recensés lors du dernier Comité Technique Emploi de janvier 2012 et plus particulièrement de la Brigade départementale de Vérification.

En effet, la BDV comptait 6 emplois d'inspecteur au 1^{er} janvier 2012 . Compte tenu du départ d'un inspecteur promu, il restait un emploi vacant qui est couvert après affectation à l'ancienneté d'un inspecteur muté au mouvement national.

Compte tenu de l'affectation de deux agents au 1^{er} septembre, la CGT a demandé si un emploi budgétaire était créé. Auquel cas, un Comité Technique Local exceptionnel s'imposait pour l'entériner.

La Direction a répondu qu'il n'y avait pas de création de poste mais qu'elle compensait les temps partiels (5,2 ETP en tenant compte des temps partiels sur la BDV).

Une nouvelle d'une telle portée aurait méritée l'admiration de tous. Voilà que l'on reconnaissait à nouveau la nécessité de compenser les temps partiels dans les services .

La Direction s'empressa de refroidir tout velléité d'optimisme sur la question puisque la dite compensation ne se justifiait qu'au regard des enjeux/objectifs/indicateurs..... et blabla et n'était en aucun cas transposable à l'échelle de toute la DDFIP.

Au demeurant, on a bien du mal à cerner la clairvoyance du pilotage directionnel.

La BDV a en effet subi une suppression d'emploi A en 2010 alors que les quotités de temps partiel étaient rigoureusement identiques à celles qui existent aujourd'hui.

La Direction en est donc réduite à présent à détacher un agent supplémentaire. Nous employons bien le terme de détachement car il n'y a pas eu d'emploi créé.

A cet égard, pour une plus grande transparence vis à vis des agents à résidence il aurait été souhaitable que la direction affiche clairement son souhait de détacher un inspecteur à la BDV en compensation de temps partiel et officialiser la démarche par un appel à candidature.

En tout état de cause, la CGT demandera à ce qu'un point précis soit fait lors du Comité Technique de septembre sur la situation de la BDV et la fixation du niveau d'emplois nécessaire pour exercer les missions.

Par ailleurs l'affectation d'un agent muté à la Direction n'a pas été précisée.

FGP ► Filière gestion publique :

NOM	PRENOM	AFFECTATION AU 1ER SEPTEMBRE 2012
CHASSAGNOUX	MONIQUE	TARBES-ADOUR-ECHEZ
COATANEA	YANNICK	Service CEPL
GALIAY	JEAN-LOUIS	Analyse financière
THERET	JULIETTE	France Domaine

Là encore, la Direction s'est particulièrement distinguée. Le Président de la Commission adoptant une attitude que l'on peut aisément qualifier de monarchique, teintée d'un cynisme à peine voilé.

En effet, la direction n'a pas hésité à présenter l'ancienneté administrative comme critère retenu pour l'affectation.

Dans ces conditions, la CGT a proposé un mouvement qui aurait permis de satisfaire une demande de mutation interne supplémentaire.

➤ Réponse du binôme directionnel qui présidait la séance : **Non !**

La CGT a alors demandé à ce que les premiers choix des demandeurs puissent être respectés, la direction elle même ayant demandé aux agents concernés de préciser les services souhaités en direction.

➤ Réponse du trio directionnel qui présidait la séance (entre temps un vice-roi avait été appelé à la rescousse pour épauler le monarque) : **Non !**

➤ A la demande d'explications de la CGT : quelques phrases sur l'impression personnelle des directeurs qui aurait fait pencher la balance des décisions vers tel ou tel service.

Résultat des courses :

Jean Louis Galiay , le plus ancien administrativement, qui demandait le CEPL en 1^{er} choix obtient son 7^{ème} choix.

Yannick Coatanea qui avait le moins d'ancienneté et demandait l'analyse financière en premier choix obtient son 3^{ème} choix....le CEPL.

Incompréhensible et affligeant, la Direction allant même jusqu'à livrer le fonds de sa pensée : « pour l'encadrement, l'ancienneté administrative n'est pas un bon critère ».

Pour la CGT au contraire, quelque soit le grade, l'ancienneté administrative est la seule et unique garantie des agents, la seule qui assure une fonction publique de carrière et non de métiers.

Lors de cette CAP la direction s'est livrée à un exercice d'affectation au profil dans les règles de l'art.

Elle en a même rajouté en qualifiant de démocratique le triste spectacle auquel elle s'était livrée.

Le Directeur qui présidait là sa dernière CAP aurait pu se référer à Loup dans un dessin resté célèbre :



La différence c'est que Loup nous fait rire, la Direction beaucoup moins.

La CGT a bien entendu VOTE CONTRE le mouvement global A proposé par la Direction.